



---

les services et les biens immatériels que les biens matériels, les États doivent pouvoir être en mesure de décider quels services et quels biens immatériels doivent être exclus des accords de libre-échange. Si, au Canada, en tant que société, nous avons décidé que la santé et l'éducation sont des services publics universels, aucun partenaire aux négociations ne devrait pouvoir remettre en question ce choix sous prétexte que, sur son territoire, il s'agit de services privés qui ne demandent qu'à être exportés.

Il en est de même du côté des biens immatériels, au premier titre desquels se retrouvent les cultures nationales, toutes menacées, à divers degrés, de se faire « *bulldozer* » par les industries culturelles américaines, hollywoodiennes en particulier.

Et nous ne pouvons non plus passer sous silence l'exclusion dont devrait pouvoir bénéficier le bien matériel exceptionnel que constitue l'eau. Pour la CSD, l'eau est un bien public inaliénable, une ressource que l'on ne devrait brader à aucun prix, même si nous en disposons en quantité importante par rapport à d'autres pays.